

-----  
VILLE DE  
SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil municipal..... 35

-----  
Séance du 18 septembre 2015

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 30

Procurations..... 4

Absente excusée ..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 08 (1/2)  
150098

**RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) A  
LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION ZAC D'HELLIEULE 4 –  
ACQUISITION DE PARCELLES COMPOSANT CETTE ZONE**

Par délibération en date du 17 avril 2015 , la Ville a validé l'engagement de la procédure de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC Hellieule 4. Il convient aujourd'hui de formaliser la cession des parcelles composant cette ZAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales,

Considérant le courrier de Monsieur le Directeur des services de France Domaine en date du 19 décembre 2014 concernant les biens cadastrés suivants :

<u>SECTION</u>	<u>NUMERO</u>	<u>SURFACE</u>
CZ	243	17588
CZ	223	1763
CZ	110	66
CZ	221	164
CZ	222	2
CZ	124	420
CZ	111	290
CZ	47	164
CZ	46	357
CZ	41	48
CZ	23	3756
CZ	24	1208
CZ	2	584
CZ	3	184
CZ	4	229
CZ	5	229
CZ	6	1051
CZ	7	407

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 08 (2/2)

<u>SECTION</u>	<u>NUMERO</u>	<u>SURFACE</u>
CZ	8	393
CZ	9	333
CZ	10	557
CZ	11	911
CZ	12	1072
CZ	13	1311
CZ	14	1357
CZ	15	4482
CZ	16	716
CZ	17	728
CZ	18	669
CZ	19	697
CZ	20	955
CZ	21	1415
CZ	22	4810
DA	87	2360

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de l'ensemble des parcelles énumérées ci-dessus au prix de 270 001 € H.T., soit 324 000 € TTC frais d'acte notarié en sus ;

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

**ADOpte PAR 33 VOIX POUR**

Abstention : 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*(Signature)*  
David VALENCE

